

# L'ECHO DE VILLARD-NOTRE-DAME

**N°3 MAI 2023**



Après une nouvelle année écoulee, voici la troisième édition du bulletin municipal de la commune, et les informations habituelles que vous pourrez y trouver. Projets terminés, en cours et à venir... Le conseil municipal ne s'endort pas.

Vous trouverez, en plus, dans ce numéro deux pages dédiées à la redevance de l'assainissement collectif mise en place par le SACO

## LES MOTS DU MAIRE

Nous voici arrivé à mi-mandat, l'année dernière j'écrivais qu'il me semblerait difficile de faire aboutir toutes nos idées, et aujourd'hui, je crois effectivement que ce sera compliqué. Mais nous avançons pas à pas, et menons à terme chaque projet patiemment, et du mieux que nous pouvons le faire.

Pour ma part, je me sens complètement à ma place, même si c'est un vrai travail, qui me prend beaucoup de temps, car je me sens très impliquée dans ma gestion communale, mais aussi mon rôle au sein de la Communauté de Communes de l'Oisans.

En vivant ici toute l'année, je prends conscience de la vie qui renaît petit à petit dans ce village, ainsi que le montre, les nombreux touristes que nos montagnes attirent. Randonneurs, alpinistes, grimpeurs, familles... la fréquentation de nos gîtes n'a jamais été aussi haute. Réjouissons nous ce cet attrait, même si cela apporte également son lot de défis à relever. Cela me conforte dans l'idée que nous avons encore du travail dans l'évolution de notre commune. (Gestion de nos eaux usées, protection de l'eau potable, de la biodiversité, des espaces, gestion des alpages, vie culturelle...), et je suis fière d'y participer.

Je le rappelle encore, je suis ouverte à toutes vos propositions, n'hésitez pas à me solliciter, moi ou n'importe quel autre membre du conseil. Nous sommes tous convaincus que la participation de chacun apporte un plus.

Bonne lecture.

*Ophélie*

## Ça s'est déjà passé en 2023

La fin de la saison d'hiver a sonné pour les Moniteurs de Ski de l'ESF de l'Alpe d'Huez, et pour certains c'est l'heure de la retraite.

C'est au *Café de la Gardette* qu'ils ont fêté ça !

Le 15 Avril, le beau temps n'était pas de la partie, mais pour l'occasion Romain leur avait préparé ses Farçis de Oisans.

Tous se sont régalés, et ont oublié pour quelques instants la réforme des retraites, qui, pour certains obligera à refaire une saison !



## RETOUR SUR 2022



En 2022, nous avons beaucoup de projets, certains n'ont pas pu se réaliser, mais bon nombre d'autres ont vu le jour.



A commencer par le **diagnostic pastoral** que nous avons fait faire par la *Fédération des Alpes de l'Isère*. Monsieur Dodier s'est rendu plusieurs fois sur la commune, a pu échanger avec Marc Champollion, l'éleveur, et nous a fait un rendu très complet, que vous pouvez consulter en Mairie.

Deux informations importantes ressortent de cette étude : *l'alpage est plutôt bien géré par Marc, avec les moyens dont il dispose ; il est primordial de créer une AFP\** pour régulariser administrativement la situation de location de l'alpage, et pouvoir y prévoir des aménagements en fonction des besoins dans les années à venir.



Dans **l'église**, nous avons fait installer des étagères dans la sacristie, et réparer les cloches, qui, pour l'une, menaçait de se détacher.



Le service de **navette gratuite** a été mis en place en Juillet, pour la première fois. Il semble que ce service vous a convenu, nous recommandons donc l'opération cet été, en partenariat avec la Région AURA, sur une période un peu plus longue.



Dans la cadre d'une convention avec le **Parc National des Écrins**, que nous avons prolongée, il est prévu de nouveaux aménagements pour les 5 prochaines années (intervention de l'architecte pour nous accompagner dans la construction d'une Maison du village, et plus largement sur la totalité du village, réfection d'un oratoire, renforcement de la sécurisation de la zone d'hivernage des téttras lyres...)

**L'engin, Bob Cat** acheté par la commune a été livré en début d'année 2023, il n'aura pas servi énormément au déneigement cet année, mais précisons que c'est un engin modulable et que nous pourrons nous en servir pour accomplir d'autres tâches.

\*AFP : Association Foncière Pastorale

## ET POUR 2023

En 2023, sont donc reportés quelques projets de 2022, comme **la remise en état de la piste du Carrelet, le drain autour du bâtiment de la Cure, l'installation de la table d'orientation.**

À cela viennent s'ajouter d'autres projets dont la création de quelques **places de parking** en haut du village, pour palier au manque de places durant l'été ou même l'hiver en période d'affluence. Quelques **nouveaux investissements dans les Gîtes** sont prévus



## À PLUS LONG TERME

Nous l'avions évoqué dans le bulletin municipal de 2022, nous souhaitons créer un nouvel **espace communal**. Ce lieu mixte dédié aux habitants du village, aux activités culturelles, animations, et rencontres devra être construit. Nous nous rapprochons donc des services Architecture du Parc National des Écrins, afin de trouver l'option idéale à ce projet.

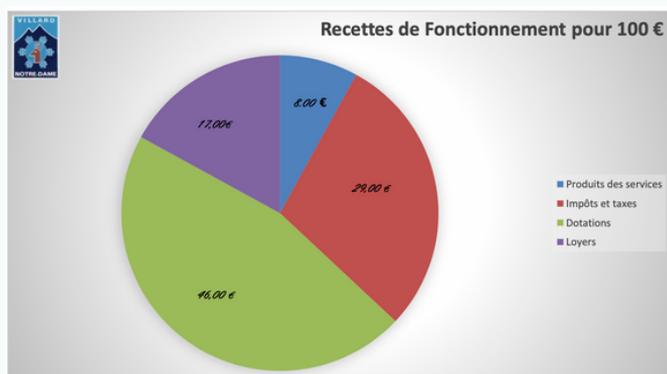
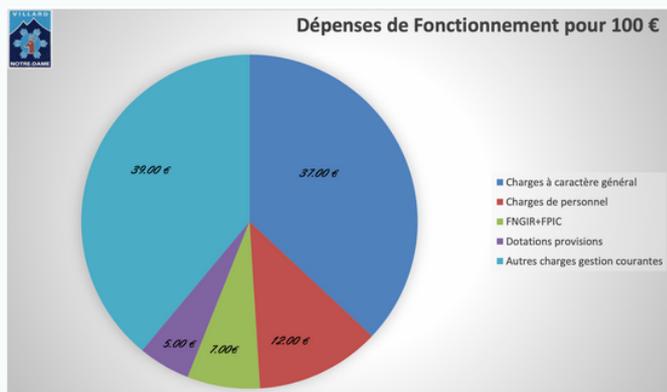
Mais avant cela, **l'enfouissement des réseaux secs** (électricité & téléphone) est prévu pour 2024, travaux auxquels seront associés une **remise en état du réseau d'eau potable** dans le village, la **mise en séparatif des Eaux Pluviales / Eaux Usées**, ainsi que les préparatifs à l'arrivée de **la Fibre**.

## LE BUDGET



Ci-dessous, vous pouvez lire des tableaux simples expliquant la répartition des recettes et des dépenses de la commune sur 2022. Ainsi que les projets d'investissement pour l'année 2023.

### Section de Fonctionnement



Les montants évoqués ci-dessus sont inscrits à titre indicatif, ne tiennent pas compte des subventions et peuvent évoluer durant l'année.

### Section d'Investissement Prévisions 2023

PROGRAMME	DÉPENSE
Remise en état chemin du Carrelet	30 000 €
Drain bâtiment La Cure	30 000 €
Parking	20 550 €
Réseaux d'eau (études; compteurs...)	20 000 €
Maison du village	20 000 €
Mise en conformité du captage d'eau potable	16 000 €
Adressage	1 500 €
Dépenses imprévues	30 000 €
Investissements matériels divers	13 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>181 050 €</b>

## L'EAU

L'eau potable est actuellement une **compétence communale**, qui devra être transférée obligatoirement aux EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) en 2026. La Communauté de Communes de l'Oisans a donc décidé de se préparer à la reprise de cette compétence pour 2025. Cependant, au sein du conseil municipal, nous avons fait le choix de ne pas attendre ce transfère pour entamer les gros travaux nécessaire sur ce point. Ainsi nous avons fait **réaliser des plans complets de réseaux**, (que vous pouvez consulter en Mairie.) Nous avons aussi procédé à des recherches de fuites, ce qui s'est avéré plus compliqué que prévu, pour cause :

l'absence de compteurs d'eau sur la commune. C'est pour cela qu'il est prévu d'en poser sous peu, une fois la remise en état du réseau dans le village réalisée, il vous sera demandé d'en faire de même à vos raccordements.

Par ailleurs vous trouverez sur les pages suivantes, des informations importantes quant à votre facturation Assainissement, que le SACO a mis en place en 2022. Pour cette première année la commune a décidé de prendre en charge la totalité de la redevance, qui s'élevait à plus de 11 000€. A partir de 2023 il vous sera demandé de participer à cette redevance, qui permettra de financer les travaux (mise en séparatif/STEP).

Plus d'informations ANNEXES 1 et 2

## **BIBLIOTHEQUE**

Maintenant que la commune a rejoint le Réseau des Médiathèque de l'Oisans, vous pourrez prendre votre abonnement à la mairie et bénéficier de tous les ouvrages disponibles en Oisans. Que ce soit des Livres / CD / DVD / Magazines / Ouvrages Numériques, vous pourrez emprunter ce que vous souhaitez via le site internet :

www.mediatheques-oisans.fr ; et le récupérer dans la Médiathèque de votre choix.

Si les demandes sont suffisantes, nous pourrions aussi proposer de récupérer l'emprunt directement à la Mairie. La salle du conseil, continuera de jouer son rôle de bibliothèque quelques temps encore.

La commune prévoit également d'agrandir sa collection de livres récents qui viendra s'ajouter à celle du RMO.

N'hésitez pas à venir vers nous pour tout renseignement.

### **Les Fareillets du Rochail : Une association pour faire vivre notre village**

L'association **Les Fareillets du Rochail** a été créée en 2011 avec pour objet « d'encourager et de développer des activités sociales, culturelles, patrimoniales et artistiques destinées à favoriser le rayonnement du village »[1] en relation avec l'Oisans.

Forte d'une cinquantaine de membres, totalement indépendante, elle propose depuis lors et chaque année un riche programme d'activités principalement durant la période estivale[2]. Elle a également, depuis sa création, pris en charge de nombreuses actions patrimoniales (réfection des oratoires, gestion du refuge des Sources, rénovation de sculptures...) ainsi que des actions sociales.

Nous sommes donc très heureux que la municipalité propose cette année un espace du Bulletin Municipal aux Fareillets du Rochail pour annoncer **le programme des activités** qui auront lieu dans la commune au cours de l'été :

- **Samedi 22 juillet à 21h** : séance de cinéma en plein air avec « Le clan des marmottes » de la famille LAPIED suivie d'un débat en présence du Parc National des Ecrins.  
Avant la séance, rendez-vous à 19h pour un repas partagé tiré du sac.
- **Mercredi 26 juillet à 9h** : sortie connaissance de la flore autour du village avec Eric OLLIEU, garde moniteur du Parc National des Ecrins. Boissons offertes.
- **Dimanche 30 juillet sous chapiteau à 21h** : concert de cumbia, musique sud-américaine, avec un orchestre de 7 musiciens. Buvette à partir de 20h.
- **Dimanche 6 août journée** « Aux confins du paysage », journée labellisée par le Parc National des Ecrins pour fêter son 50ème anniversaire. Plus de détails sur les programmes.
- **Mercredi 2 août à 18h** : Assemblée Générale des adhérents de l'association ;
- **Samedi 12 août** : Fête du village à partir de 12h, repas, musique, bal en soirée, DJ nocturne.

Les Fareillets du Rochail vous attendent nombreux autour de ces activités pour des moments de loisirs et de culture, dans la convivialité, à l'abri des divergences et des oppositions, pour faire vivre notre village. Plus nous serons nombreux dans l'association, plus nous serons efficaces dans la mise en œuvre de nos statuts dans l'intérêt général.

[1] Extrait des statuts de l'association

[2] Voir les rubriques Vie Associative Actualités et Archives du site communal.

N'hésitez pas à nous faire vos retours après lecture de ce bulletin.



Mairie - Place Paganon - 38520 Villard-Notre-Dame



04.76.80.02.33 - 06.49.82.13.99



mairievnd@gmail.com



<https://villardnotredame.blog4ever.com>



<https://www.facebook.com/villardnd>



@villard.notre.dame

# COMPRENDRE MA FACTURE ?

Tarifs applicables aux usagers du service d'assainissement collectif **disposant soit d'ores et déjà d'une station d'épuration, soit, dont la station d'épuration est en cours de création :**

Part fixe : 134.00 € HT par unité logement (UL), Part variable : 1.694 € HT/m

Tarifs applicables aux usagers du service d'assainissement collectif, **dont le réseau ne dispose pas encore d'une station d'épuration :**

Part fixe : 67.00 € HT par unité logement (UL), Part variable : 0.847 € HT/m<sup>3</sup>

**Cas de Villard-Notre-Dame**



## COMMUNE DE L'OISANS

### FACTURE FACTICE

Société DUPONT ET CIE

N° RUE

CODE POSTAL - COMMUNE

	QUANTITÉ (m3)	PU	MONTANT HT	TVA
PART VARIABLE (uniquement liée à ma consommation)	70	1,694	118,58	23,716
<b>Pour connaître le total à payer de la part variable annuelle de chaque catégorie d'abonnés (3,4,6 et 7), il faut multiplier le nombre de m3 consommés par le montant 1,694€HT.</b>				
PART FIXE (ABONNEMENT) Calculée en fonction du nombre d'UL (unité de logement) découlant de votre catégorie.				

**RAPPEL - Catégories et unités logement** (à partir du 01/01/2023)

CATÉGORIES D'ABONNÉS	NOMBRE UNITÉS LOGEMENT (UL) FACTURÉ
CAT3 Hébergement hôteliers (hôtels, hébergement hôteliers...)	1UL pour 2,5 chambres
CAT4 Abonnés non domestiques (commerces, bars, services publics...)	2 UL par branchement
CAT6 Centre de vacances scolaires...	1 UL pour une capacité d'accueil de 20 personnes
CAT7 Campings	1 UL pour une capacité d'accueil de 20 emplacements

### EXEMPLES POUR MIEUX COMPRENDRE LA PART FIXE DE MA FACTURE

- JE SUIS UN HÔTELIER (CATÉGORIE 3), JE DISPOSE DE 17 CHAMBRES**  
17/2,5 chambres = 6,8 UL que je multiplie par la part fixe (134 €HT) Ce qui donne un total de 911,2 €HT/an
- JE SUIS GESTIONNAIRE D'UN GITE (CATÉGORIE 3), JE DISPOSE DE 3 CHAMBRES**  
3/2,5 UL = 1,2 UL que je multiplie par la part fixe (134 €HT) Ce qui donne un total à payer de 160,8€HT/an
- JE SUIS GÉRANT D'UN BAR RESTAURANT OU D'UN MAGASIN DE SPORT OU LA DECHETERIE COMMUNAUTAIRE (bâtiment public) (CATÉGORIE 4),**  
soit 2 x la part fixe 134€HT  
Ce qui donne un total à payer de 268 €HT/an
- JE SUIS GESTIONNAIRE D'UN CENTRE DE VACANCES (CATÉGORIE 6), JE DISPOSE D'UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DE 56 PERSONNES**  
56/20 = 2,8 UL que je multiplie par la part fixe (134€HT) Ce qui donne un total à payer de 375,2€HT/an
- JE SUIS GÉRANT D'UN CAMPING (CATÉGORIE 7), JE DISPOSE DE 77 EMPLACEMENTS**  
77/20 = 3,85 UL que je multiplie par la part fixe 134€HT Ce qui donne un total à payer de 515,9€HT/an

Pour un usager raccordé/traité et hors participation des communes (lissage)

# MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE STRUCTURE TARIFAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## PRÉSENTATION DU SACO

Créé le 13 mars 1991, par les élus des communes membres et établissements rattachés, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de l'Oisans et de la Basse Romanche (SACO) se dote, en 2012, de la compétence intégrale en matière d'assainissement collectif et d'une compétence « à la carte » en matière d'assainissement non collectif. Pour la gestion de ce service, le SACO crée la Régie d'Assainissement Collectif (RAC) autonome financièrement. Elle est chargée du service public d'assainissement collectif hors collecte des eaux pluviales sur l'ensemble des 20 communes de l'Oisans et de la Basse Romanche. La régie assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur son territoire, depuis le point de

raccordement des usagers jusqu'au milieu naturel après traitement en station d'épuration. Ce service public de l'assainissement collectif a pour objet d'assurer la sécurité, l'hygiène, la salubrité et la protection de l'environnement. La RAC gère 7 unités de traitement, dont les 2 plus importantes : la station d'épuration (STEP) d'Aquavallées (86 000 EH) et celle de la Basse Romanche (9 400 EH). Notre ADN est le développement urbanistique de notre territoire, tout en préservant notre environnement et la solidarité territoriale. Cela entraîne des investissements très importants et des frais de gestion associés pour la conformité réglementaire et le développement touristique du territoire.

## LE JUSTE COÛT

Conscient que l'attractivité du territoire et sa capacité à attirer de nombreux visiteurs participent à son développement économique, le SACO veille à concilier développement touristique et urbanistique et à la préservation des milieux naturels.

Les élus du SACO ont souhaité une plus juste répartition des efforts de financement de la RAC (Régie d'Assainissement Collectif). En fonction de l'activité des usagers du service, la RAC a donc mis en oeuvre une tarification différenciée avec une redevance fixée en fonction d'unité logement (UL), particulièrement adaptée aux territoires touristiques de montagnes.

Aussi le tarif de la redevance assainissement collectif est composé d'une part fixe comptabilisée en unité logement (logement, emplacement, personne) facturée annuellement et d'une part variable comptabilisée en m3/an. Un forfait de 84m2 est applicable en cas d'absence de compteur. Un système tarifaire, le plus équitable possible, a été mis en place. Il concerne au total 7 catégories d'abonnés, dont 3 catégories mises en place en 2022\* (cat 1 : abonnés domestiques, cat 2 : abonnés domestiques type immeuble)

et cat 5 : équipements sportifs) et, en 2023, 4 catégories (cat 3 : hébergements hôteliers, cat 4: abonnés non domestiques, cat 6 : centre de vacances... et cat 7 : campings). Cette catégorisation permet, entre autres, de financer les dépenses d'investissement et d'exploitation de la régie d'assainissement nécessaire au fonctionnement touristique du territoire.

Au regard de la réglementation, seuls l'occupant et le gestionnaire du bâtiment sont habilités à régler cette redevance. En revanche et du fait que de nombreux investissements privés sont directement liés à la présence d'usagers non permanents sur le territoire, rien ne vous empêche de réviser vos tarifs de prestations afin d'absorber tout ou partie de cette augmentation. Compte tenu de la fréquentation touristique annuelle, notre territoire a besoin d'un système d'assainissement de 97 000 EH (équivalent habitant), dont la principale STEP Aquavallées (86 000 EH), alors que le nombre de résidents permanents est de 11 000 habitants !



**47 465**  
**mètres linéaires**  
de curage réalisés (en 2021)



**37 M€**  
**d'investissements**  
réalisés sur 47 M€ sur 15 ans



**277,8 km**  
linéaires de réseaux  
(39.8 km unitaires + 238 km eaux usées)



**+ de 3 millions de m3 épurés**  
chaque année

